

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15075**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Applicateur de revêtements routiers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commissions paritaires nationales de l'emploi conjointes du bâtiment et des travaux publics (CPNE conjointes du BTP) - Union des syndicats de l'industrie routière française (USIRF)	Délégué général

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3005T2 - Ouvriers des entreprises de travaux publics

Code(s) NSF :

231s Exécution des ouvrages VRD et des relevés topographiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'applicateur de revêtements routiers réalise tout ou partie des ouvrages liés à la construction ou à la réfection de routes, chaussées (enrobés, enduits superficiels...) et de leurs dépendances (trottoirs, espaces piétonnés ...). Il exerce son métier au sein d'une équipe, à partir des directives de sa hiérarchie, dans le respect de la sécurité, de l'environnement et des règles de l'art.

En raison de la diversité des techniques routières que recouvre l'emploi d'« Applicateur de revêtements routiers », deux options ont été créées au sein de ce CQP :

- une option « Enrobés »,
- une option « Enduits superficiels ».

Certaines compétences sont communes aux deux options :

- préparation des supports de chaussée, trottoirs, espaces piétonniers,
- mise en œuvre manuelle de matériaux de fondation pour ces ouvrages,
- accompagnement et suivi des engins de mise en œuvre,

D'autres compétences sont spécifiques à chaque option :

- mise en œuvre manuelle d'enrobés,
- mise en œuvre d'enduits superficiels.

Les capacités attestées :

Capacités techniques : L'applicateur de revêtements routiers doit être capable de réaliser des supports de chaussées et des revêtements routiers, à savoir :

- vérifier et préparer les supports pour les revêtements,

et selon l'option choisie

- mettre en œuvre les enrobés,
- ou réaliser les enduits superficiels.

Capacités d'organisation :

- préparer et installer le chantier,
- participer au traçage du projet,
- participer au repli du chantier.

Les aspects sécurité, qualité, environnement et communication, inhérents aux deux domaines de compétences visés ci-dessus, seront vérifiés notamment sur les points suivants :

Appliquer les règles de sécurité

Contribuer et veiller au maintien de la qualité de son travail

Respecter les contraintes environnementales propres au chantier

Travailler en équipe

Assurer une communication efficace avec les interlocuteurs externes et internes de l'entreprise

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La construction des routes est une activité majeure au sein des Travaux Publics, puisqu'elle représente 35 % de l'activité de cette branche. Le chiffre d'affaires France de la Profession est évalué à 12 milliards d'Euros en 2015 ; elle emploie environ 86.300 personnes dont 66 % de compagnons.

On compte en France 1 420 entreprises dont l'activité principale est la construction de routes, 84 % d'entre elles employant moins de 50 salariés. A côté d'un grand nombre de petites et moyennes entreprises, cette activité se caractérise par la présence de grands groupes de dimension nationale, dont le nombre s'est progressivement réduit à trois du fait de concentrations, et dont le chiffre d'affaires cumulé représente 80 % du total.

L'activité de construction et de maintenance des réseaux routiers se réalisant à l'échelle de collectivités locales ou territoriales, ces groupes sont structurés en réseaux d'unités opérationnelles décentralisées de la taille de PME, jouissant d'une grande autonomie d'action sur leur aire d'implantation et se comportant sur le terrain comme autant de petites entreprises très réactives.

Le territoire français est couvert de façon homogène, et chaque département abrite plusieurs entreprises de la spécialité

Type emplois accessibles :

Ouvrier professionnel Applicateur de revêtements routiers

La dénomination du métier peut varier selon les entreprises en fonction de leur localisation régionale et de leur organisation. Toutefois le terme le plus usité par les professionnels pour décrire ce métier est celui de « ouvrier routier » et « réglleur finisseur »

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1702 : Construction de routes et voies

Réglementation d'activités :

Pas de réglementation d'activité imposée. Néanmoins, la détention du CACES R.372 catégorie 1 est fortement recommandée.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 6 composantes :

1/- Organisation et auto-contrôle technique de son travail

C1 - Choisir et préparer son outillage et les petits matériels nécessaires à la mise en œuvre manuelle d'une fondation de voirie ou d'un revêtement routier

C2 - Donner à son encadrement une estimation des quantités de matériaux nécessaires à la réalisation des ouvrages auxquels il participe.

C3 - Mettre en place les dispositifs de signalisation dans le respect du plan de signalisation et les protections du chantier (barrières, cônes, etc)

C4 - Participer à la réception et au stockage des produits : carburants, matériaux, accessoires

C5 - Réceptionner et mettre en place les petits matériels

C6 - Sécuriser l'accès et les manœuvres des camions d'approvisionnement et des engins

C7 - Etre à l'écoute des attentes des riverains et des usagers

C8 - Contrôler ponctuellement l'altimétrie des supports et évaluer visuellement leur qualité

C30 Enlever les déchets et matériaux excédentaires en respectant les procédures environnementales liées au chantier

C31 Nettoyer les aires de stockage et le petit matériel et l'outillage

C32 Retirer les protections et la signalisation

C33 Remettre en place et vérifier le bon fonctionnement des ouvrages déplacés (portails, tampons de regard, etc)

2/- Implantation - Traçage

C9 - Repérer les points de niveau et repères d'implantation déjà mis en place et les préserver

C11- Vérifier, au besoin, des cotes sur un plan ou un croquis

C12 - Matérialiser et contrôler une pente à l'aide d'une règle et d'un niveau à bulle

C13 - Assurer le traçage au sol ou sur ouvrages existants

3/- Conduite d'engins de la « catégorie 1 » en toute sécurité

C20 Cylindrer la surface en respectant le nombre de passes (cylindre à guidage à main, plaque vibrante ou compacteur de la catégorie 1)

C28 Cylindrer les enduits superficiels sur les petites surfaces (compacteur de la catégorie 1)

4/- Comportements professionnels

C34 - Respecter les règles de sécurité collectives et individuelles et les consignes données par l'encadrement

C35 - Détecter et signaler les comportements ou situations à risque

C36 - S'auto-contrôler pour assurer la conformité de la réalisation

C37 - Rendre compte à sa hiérarchie de la conformité et alerter en cas de besoin

C38 - Respecter les directives environnementales de l'entreprise (déchets, produits dangereux)

C39 - Coordonner son travail avec les autres membres de l'équipe

C40 - Valoriser par son comportement l'image de l'entreprise auprès des interlocuteurs externes

C41 - Rendre compte à sa hiérarchie

5/- Réalisation manuelle des supports de chaussées et des revêtements routiers en enrobés - option enrobés

C14 - Guider et accompagner un engin de réglage pour la mise à la cote du support

C15 - Régler manuellement le support et le compacter (plaque vibrante ou compacteur de la catégorie 1)

C16 - Réaliser les découpes de chaussée conformément aux instructions données et aux repères de traçage ou de piquetage (à l'aide d'une disqueuse, d'une scie à sol, d'un marteau piqueur)

C17- Réaliser manuellement les couches d'accrochage.

C18- Mettre en œuvre les enrobés manuellement (pelle, râteau, raclette, petit chargeur de la catégorie 1) en respectant les épaisseurs prescrites

C19- Raccorder le tapis d'enrobés aux caniveaux, bordures, tampons, murs, etc

C21- Contrôler ponctuellement les épaisseurs, les pentes, la planéité et l'aspect visuel

C22- Accompagner une machine de mise en œuvre des enrobés (finisseur, niveleuse)

6/-Réalisation manuelle des supports de chaussées et des revêtements routiers en enduits superficiels - option enduits superficiels

C23 - Guider et accompagner un engin de réglage pour la mise à la cote du support

C24- Régler manuellement le support et le compacter (plaque vibrante ou compacteur de la catégorie 1)

C25 Identifier et utiliser les différents constituants : liants, gravillons leurs caractéristiques principales

C26 Mettre en œuvre une émulsion de bitume à la lance

C27 Mettre en œuvre le gravillon à la pelle

C29- Contrôler visuellement l'aspect des enduits et rajouter ou enlever si nécessaire des gravillons

En raison de la diversité des activités liées à l'emploi « Applicateur de revêtements routiers », il nous est apparu indispensable de créer deux options :

- « enrobés »
- « enduits superficiels »

Pour obtenir un CQP « Appicateur de revêtements routiers – option enrobés », le candidat devra valider les composantes 1,2,3,4 et 5.
 Pour obtenir un CQP « Appicateur de revêtements routiers – option enduits superficiels », le candidat devra valider les composantes 1,2,3,4 et 6.

A noter, que les composantes 1 à 4 sont communes aux deux options. De ce fait, les candidats titulaires d'un CQP pour une option qui souhaiteraient postuler pour la deuxième, n'auraient plus qu'à valider la composante manquante (5 ou 6).

*En validation des acquis de l'expérience : Lorsque le candidat n'est pas salarié d'une entreprise de Travaux Publics, les modalités d'évaluation restent les mêmes à l'exception du carnet de validation qui est remplacé par un dossier d'auto-évaluation comportant les mêmes rubriques. Le candidat en VAE le remettra au jury, ainsi que des documents qui rendent compte de l'expérience acquise, en relation avec la certification recherchée ainsi que les attestations des formations suivies et des diplômes obtenus antérieurement.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est paritaire et composé de 4 membres issus de l'industrie routière : 2 représentants d'employeurs et 2 représentants de salariés. Les membres du jury sont tous des professionnels exerçant ou ayant exercé le métier concerné et des personnes encadrant des salariés exerçant le métier visé par le CQP.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Le jury est paritaire et composé de 4 membres issus de l'industrie routière : 2 représentants d'employeurs et 2 représentants de salariés. Les membres du jury sont tous des professionnels exerçant ou ayant exercé le métier concerné et des personnes encadrant des salariés exerçant le métier visé par le CQP.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Appicateur de revêtements routiers avec effet au 14 avril 2012, jusqu'au 14 avril 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle « Appicateur de revêtements routiers » avec effet du 14 avril 2017, jusqu'au 07 août 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

12 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

usirf@usirf.com

<http://www.usirf.com/les-actions-de-la-profession/socialformation/cqp/>

www.metiers-btp.fr

USIRF

Lieu(x) de certification :

Commissions paritaires nationales de l'emploi conjointes du bâtiment et des travaux publics (CPNE conjointes du BTP) - Union des syndicats de l'industrie routière française (USIRF) : Île-de-France - Paris (75)

CPNE conjointes du BTP

33 avenue Kléber

75784 PARIS cedex 16

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :